
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée siégeant ce 7 avril 2020 par voie d'appel conférence et à huis clos à compter de 19h00.

Sont présents à cet appel conférence :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe et que chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière et en assure la greffe.

Chacun des membres du conseil s'est identifié verbalement afin d'assurer sa présence.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

A 19h00, Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2020-04-40

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par appel conférence.

ADOPTÉE

2020-04-41

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 10 mars 2020 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - i) Bibliothèque – Dépôt du rapport annuel 2019
 - d) Paiement des comptes de taxes municipaux
 - e) Fermeture du bureau au public – Autorisation

- f) Pouvoirs du maire – Cas de force majeure – État d'urgence
- g) Projet de règlement n° 315-1 modifiant le règlement n° 315 relatif à la Taxation 2020 afin de déterminer le taux d'intérêts et de pénalité par résolution – Avis de motion et dépôt du projet
- h) Projet de règlement n° 236-2 modifiant le règlement n° 236 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier l'article n° 40 intitulé « Entrave » et de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique – Avis de motion et dépôt du projet

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

- a) Rapport du représentant

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

- a) Rapport du représentant

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
- b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020 – ADOPTION

2020-04-42

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2020-04-43

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2020 au montant de 113 931.85 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 7 avril 2020 au montant de 113 931.85 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

i) Bibliothèque – Dépôt du rapport annuel 2019

Les membres du Conseil prennent connaissance du document déposé.

d) Paiement des comptes de taxes municipaux

2020-04-44

CONSIDÉRANT que par le règlement n° 315 Taxation 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 7% et la pénalité à 5%;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 981 du *Code municipal du Québec*, le taux d'intérêt de base est de 5 % par an;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt et pénalité;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 315 Taxation 2020 sera modifié selon la procédure réglementaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

QUE le taux d'intérêt et pénalité sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance exigible pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an;

QUE cette exemption de taxes ne s'applique pas dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

QUE le règlement de n° 315 concernant la Taxation 2020 soit modifié en conséquence;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

e) Fermeture du bureau au public – Autorisation

2020-04-45

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que pour des mesures préventives de propagation du virus, la directrice générale a procédé à la fermeture du bureau municipal au public en date du 19 mars dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal entérine la fermeture du bureau municipal au public en date du 19 mars 2020;

QUE le personnel du bureau demeure présent et réponde aux différentes demandes soit par courriel ou par téléphone.

ADOPTÉE

f) Pouvoirs du maire – Cas de force majeure – État d’urgence

2020-04-46

CONSIDÉRANT le décret du premier ministre du Québec le 12 mars 2020 de l’état d’urgence sanitaire face à la pandémie de coronavirus à l’échelle mondiale ;

CONSIDÉRANT qu’à l’article 937 du Code municipal, le maire peut décréter toute dépense et attribuer tout contrat nécessaire pour remédier à une situation de force majeure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal confirme que le maire de Calixa-Lavallée, Daniel Plouffe, peut décréter toute dépense et attribuer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation de force majeure découlant de la pandémie de coronavirus, le tout conformément à l’article 937 du Code municipal;

QUE le maire fasse un compte-rendu le plus tôt possible aux membres du conseil.

ADOPTÉE

g) Projet de règlement n° 315-1 modifiant le règlement n° 315 relatif à la Taxation 2020 afin de déterminer le taux d’intérêts et de pénalité par résolution – Avis de motion et dépôt du projet

2020-04-47

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Palardy qu’à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 315-1 modifiant le règlement n° 315 relatif à la Taxation 2020 afin de déterminer le taux d’intérêts et de pénalité par résolution. Un projet de règlement est aussi déposé.

h) Projet de règlement n° 236-2 modifiant le règlement n° 236 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier l’article n° 40 intitulé « Entrave » et de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique – Avis de motion et dépôt du projet

2020-04-48

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beauregard qu’à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 236-2 modifiant le règlement n° 236 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier l’article n° 40 intitulé « Entrave » et de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique. Un projet de règlement est aussi déposé

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu’il n’y a rien de particulier à noter.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne qu’il n’y a rien de particulier à noter.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que le MTQ a commencé à boucher les nids de poule et que le tout devra être terminé la semaine prochaine.

b) Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte

2020-04-49

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, a versé une compensation de 27 883 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2019 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à noter.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à noter.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne que le souper annuel n'aura pas lieu cette année et que l'AGA a été reportée lorsque la COVID-19 sera terminée.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne que l'AGA a été reportée lorsque la COVID-19 sera terminée.

12- AUTRES DOSSIERS

Aucun autre dossier.

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions puisque l'assemblée est à huis clos et par appel conférence.

De plus nous n'avons reçu aucune demande de la part des citoyens préalablement à cette rencontre.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-04-50

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h04.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière